



Déclaration d'achèvement de travaux (chantier)

[Guide des particuliers](#) ▶ : [Accueil particuliers](#) ▶ [Social - Santé](#) ▶
[Assurance maladie : affiliation et remboursements des soins](#) ▶
[Non respect des règles de la Sécurité sociale : quelles conséquences ?](#) ▶ [Non respect des règles de la Sécurité sociale : quelles conséquences ?](#)

Non respect des règles de la Sécurité sociale : quelles conséquences ?

Vous risquez une sanction dans les situations suivantes :

- Absence de déclaration d'un changement de situation (fin de la situation d'ayant droit par exemple)
- Fausse déclaration, manœuvre visant à obtenir des prestations d'aide sociale (fausse déclaration de revenus en vue d'obtenir l'ACS par exemple)
- Refus de délivrer une information, manquements aux convocations, réponse incomplète ou abusivement tardive aux demandes de l'organisme
- Obtention frauduleuse d'un numéro de sécurité sociale

Selon la situation et la gravité des faits reprochés, la sanction peut être

- une suspension des prestations,
- une pénalité financière

> ou une sanction pénale (amende ou peine d'emprisonnement).

Pour en savoir plus

> [Portail du service public de la sécurité sociale](#) 
Ministère chargé des affaires sociales


Voir aussi...

> [Assurance maladie : affiliation et remboursements des soins](#) (particuliers)


Références



> [Code de la sécurité sociale : articles L114-9 à L114-22-1](#) 
Situations sanctionnées (articles L114-17 et L114-17-1)

> [Code de sécurité sociale : article L161-1-4](#) 
Situations pouvant entraîner la suspension du versement des prestations

> [Code civil : article 2224](#) 
Délai de prescription

> [Code pénal : articles 313-1 à 313-3](#) 
Sanction pénale en cas d'escroquerie (article 313-2)

> [Code pénal : articles 441-1 à 441-12](#) 
Sanction pénale en cas de fausse déclaration ou de déclaration incomplète (article 441-6)



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ **03 23 59 90 00**

@ **CONTACTEZ-NOUS**

